



SHURENKAN
Dojo d'Aikido Traditionnel
de Beynost

Fiche de renseignements

destinée à la pratique de l'aïkido
Saison 2024-2025 - **Jeunes**
(jusqu'à 17 ans).

Nom Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 C.Postal Ville
 Tél.fixe Tél.mobile
 E-mail
 Date
 Signature(s) : /
 (pour les mineurs, signature des parents)

Dossier d'inscription	Cotisations annuelles	tarif normal /	tarif -20%
<i>Fournir le jour de l'inscription :</i>			
<input type="checkbox"/> Les fiches de renseignement et d'attestation dûment complétées et signées ;	1. Jeune - Parents actifs	150 €	120
<input type="checkbox"/> Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido ; ou attestation de Q-Santé	2. Jeune - Parents Sans emploi	100 €	80
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité (si 1 ^{ère} inscription) ;	3. Jeune - 2 ^{ème} membre inscrit	100 €	80
<input type="checkbox"/> L'ensemble du règlement par chèque (établi à l'ordre de SHURENKAN AIKIDO) ou par espèces ;	(Licence et assurance incluses)		
<input type="checkbox"/> Le passeport EPA pour une réinscription.	<i>Conditions particulières :</i> Règlement possible en un ou plusieurs chèques remis à l'inscription		

ADHÉSION TEMPORAIRE - SEANCES D'ESSAIS :

Je veux réaliser entre 1 et 2 séances d'essais. Je deviens membre temporaire de l'association Shurenkan.

Avez-vous déjà pratiqué l'aïkido ? Non Si oui : lieu Période
 Comment avez-vous connu le dojo SHURENKAN?
 Tract dans/sur : boîte aux lettres pare-brise forum associations
 commerce ou organisme (lequel ?) relation mairie
 annuaire papier pages jaunes Internet site Internet
 presse autre

Cadre réservé au secrétariat

Mode de règlement : Espèces Chèque Montant :
 Classe cotisation : 1. 2. 3.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du dojo.

Fiche d'attestation

Important :

Cette attestation doit être renseignée par tout pratiquant, adulte ou enfant. Dans le cas des personnes mineures, elle est à remplir par les deux parents.

Un accident est toujours possible. Dans ce cas, le blessé est évacué vers le centre hospitalier le plus proche. Le personnel hospitalier (chirurgiens, médecins) refuse d'intervenir sans l'accord des parents pour un enfant ou sans votre accord pour vous même. Afin de pouvoir intervenir rapidement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'autorisation ci-dessous :

Je soussigné(e)
 Adresse
 AUTORISE / N'AUTORISE PAS ** les responsables du cours d'Aïkido du Shurenkan à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de MON ENFANT*..... en cas d'accident, pendant la saison 2023/2025, y compris l'hospitalisation et l'intervention chirurgicale, SELON LES PRESCRIPTIONS DU CORPS MEDICAL CONSULTÉ.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Date Signature(s) /
 (pour les mineurs, signature des parents)

Observations éventuelles à communiquer au corps médical (contre-indications médicamenteuses, allergies, etc.) :

Tél. urgence Personne à prévenir

Autorisation de publication des photos

Je soussigné(e) , autorise / n'autorise pas** l'association Shurenkan Aïkido et ses membres à utiliser et à diffuser, sans contrepartie financière, pour sa promotion (tracts, site Internet, livres, articles,...) des photos de mon enfant*
... prises lors de la pratique de l'aïkido ou de toute activité annexe organisée par l'association.

Date Signature

* Indiquer en toutes lettres le nom et le prénom de l'enfant.

** Rayer la mention inutile.